



Communiqué de presse, le 19 février 2013

Energies renouvelables : RBF et la Confédération Construction conjuguent leurs efforts

Au moment où se joue, dans le débat politique, l'avenir de la filière photovoltaïque, la Confédération Construction crée en son sein, et en partenariat avec RBF, une « plateforme pour les énergies renouvelables ».

La Confédération Construction wallonne (CCW) et RBF collaborent déjà depuis plusieurs mois dans la représentation et la défense de la filière photovoltaïque et interviennent régulièrement ensemble dans le débat à ce propos en Wallonie. Avec la création par la Confédération Construction de la « renewable energy platform » dans laquelle s'intégrera RBF, c'est une nouvelle et importante force patronale « verte » qui est ainsi officialisée pour soutenir les professionnels des énergies renouvelables, non seulement au niveau wallon avec la CCW, mais aussi au niveau belge puisque la plateforme fera partie intégrante de la Confédération Construction nationale. Les fédérations de métier concernées (électriciens, chauffagistes, foreurs, etc.) relevant de la Confédération y seront également étroitement associées. La plateforme comportera dès le départ quatre comités de filières : solaire photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur et puits géothermiques.

Face à la nécessité de préserver les 3000 emplois actuels de la filière au niveau wallon, mais aussi face aux campagnes de marketing exploitant l'inquiétude générée par la phase transitoire actuelle, la CCW et RBF veulent rappeler à cette occasion **l'urgence d'instaurer un nouveau mécanisme de soutien au photovoltaïque dans le cadre des priorités politiques et budgétaires régionales**. Ce mécanisme devra être équitable (permettre l'accès de tous les ménages à l'énergie verte), générateur d'investissement productif (et non d'effets d'aubaine), devra également privilégier la qualité des équipements ainsi que l'emploi local, et pourra être dégressif suivant la baisse régulière du coût de production des équipements.

La performance énergétique et les énergies renouvelables doivent constituer, selon la CCW et RBF, un axe essentiel du redéploiement économique régional dans le développement durable à l'horizon 2022. Pour rappel, l'Union Européenne s'est engagée à produire 20% d'énergie renouvelable en 2020, et tant la Belgique que la Wallonie y ont souscrit.

Pour davantage d'informations :

- **David Germani, Directeur de RBF : 0474/69.52.41**
- **Francis Carnoy, Directeur général CCW : 02/545.56.68 – 0476/47.57.56**